

APPLICATION ET INTERPRÉTATION DE CERTAINES RÈGLES DE JEU

Chers clubs,

À l'approche imminente du début de la saison de championnat, nous souhaitons vous communiquer sans attendre les informations récemment reçues sur l'application de certaines règles de jeu pour la saison 2026-2027.

Qu'a-t-il été officiellement décidé ?

Jeudi dernier, un accord a été conclu au sein de Volley Belgium concernant l'application et l'interprétation de certaines règles de jeu. Ces précisions s'appliquent officiellement ***aux divisions nationales et au niveau de la Promotion.***

Au niveau provincial, chaque comité provincial vous communiquera sa décision ainsi que les modalités d'application de ces précisions concernant les règles de jeu.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de nouvelles règles pour la saison 2026-2027, mais bien d'une clarification et d'une interprétation plus précise de règles déjà en vigueur.

L'objectif principal de cette communication est d'harmoniser davantage leur application et de garantir un arbitrage aussi uniforme que possible à tous les niveaux de compétition.

1. Règle 9.2.2 : « Le ballon ne doit pas être tenu ni lancé »

Il est demandé aux arbitres d'appliquer cette règle de manière plus stricte, particulièrement lors des actions d'attaque.

Une attention accrue sera donc portée aux situations dans lesquelles le ballon pourrait être considéré comme tenu ou lancé.

2. Faute de position – liberté de déplacement de l'équipe en réception

L'équipe en réception doit être correctement positionnée dans son ordre de rotation au moment du coup de sifflet de l'arbitre.

Une fois l'action de service engagée, les joueurs peuvent toutefois quitter leur position de rotation.

Concrètement, les joueurs peuvent commencer à se déplacer dès le début du mouvement du serveur, y compris lors d'un premier mouvement des bras ou des jambes effectué dans le cadre de l'exécution du service.

Auparavant, les joueurs devaient attendre le lancer du ballon avant de pouvoir modifier leur position.

Remarque importante concernant les règles expérimentales :

Diverses adaptations potentielles aux règles du jeu ont été testées lors de certaines compétitions internationales.

Nous souhaitons être très clairs à ce sujet : ces règles expérimentales ne seront pas appliquées au cours de la saison 2026-2027.

Les résultats de ces expérimentations internationales ne seront évalués qu'à partir de la fin de l'année. Ce n'est qu'à l'issue de cette évaluation qu'une éventuelle décision concernant leur officialisation pourra être prise au sein de la FIVB.

Ces expérimentations n'ont donc aucune incidence sur les règles applicables lors de la saison à venir.

Nous sommes conscients que cette communication intervient très peu de temps avant le début de la saison. C'est précisément pour cette raison que nous avons souhaité vous transmettre, dès maintenant, les informations dont nous disposons.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir diffuser ces informations au sein de votre club, notamment auprès des entraîneurs, des coaches et de toutes les autres personnes concernées.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente saison 2026-2027.